

Accès à l'éducation

Dans les pays de l'OCDE, les systèmes éducatifs assurent en général un accès universel aux établissements d'enseignement primaire et secondaire pour les enfants âgés de 5 à 14 ans, même si certains parents peuvent décider, pour diverses raisons, d'inscrire leur enfant dans un établissement d'enseignement privé. L'accès à l'enseignement supérieur est déterminé, entre autres, par l'issue des études secondaires et par les poids respectifs des sources de financement publiques et privées dans l'enseignement supérieur.

Dans tous les pays de l'OCDE, le secteur public prend en charge l'essentiel des frais de l'enseignement primaire et secondaire afin de garantir un accès universel à l'éducation de base. En moyenne, près de 91 % des fonds destinés aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur émanent de sources publiques en 2011, les 9 % restants émanant de sources privées (des dépenses directes des ménages, pour l'essentiel).

Il existe néanmoins de fortes disparités entre les pays. Les dépenses privées consacrées aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire (non supérieur) au Chili (22 %), en Corée (19 %) et au Mexique (17 %) sont relativement élevées ; en revanche, en Estonie et en Finlande, les dépenses privées représentent moins de 1 % des dépenses totales pour ces niveaux éducatifs. De manière générale, les ménages des pays anglo-saxons (Australie, États-Unis, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) tendent à consacrer davantage de dépenses à ces établissements d'enseignement, car les établissements privés y accueillent davantage d'élèves (environ 10 % des élèves en moyenne) ; inversement, les ménages des pays nordiques consacrent moins de dépenses à ces établissements compte tenu du nombre très faible d'élèves inscrits dans des établissements privés.

Ce sont les établissements d'enseignement supérieur et, dans une moindre mesure, d'enseignement pré-primaire qui comptent le plus sur les sources privées dans leur financement : ces sources représentent 31 % et 19 % de leur budget, respectivement. Le fort rendement privé de l'enseignement supérieur justifie une participation plus importante des individus (ou de leur famille) aux coûts qui s'y rapportent, pour autant que des dispositifs soient en place pour garantir l'accès de tous les étudiants à un financement suffisant leur permettant de suivre un enseignement supérieur quel que soit leur milieu socioéconomique. Plus de 50 % des coûts de l'enseignement supérieur sont pris en charge par les ménages ou d'autres sources privées dans plusieurs pays de l'OCDE dont le Chili, la Corée, les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni. En revanche, cette part de financement privé reste relativement faible dans les pays nordiques, où les frais demandés par les établissements d'enseignement supérieur sont peu élevés, voire négligeables.

Le pourcentage de jeunes à entamer des études supérieures de type A est relativement élevé dans certains pays nordiques (Danemark, Islande, Norvège) ainsi qu'en Pologne et en Slovaquie, où les dépenses privées pour l'enseignement supérieur sont faibles. Toutefois, les taux d'accès à l'enseignement supérieur sont également élevés dans d'autres pays tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, où les ménages assument une plus grande part des dépenses liées à cet enseignement. Dans ces deux derniers pays, la proportion d'étudiants internationaux est beaucoup plus forte que dans les autres pays de l'OCDE. Quand on exclut ces étudiants internationaux du calcul, la part d'étudiants entamant des études supérieures de type A chute de 102 % à 76 % en Australie et de 78 % à 61 % en Nouvelle-Zélande (OCDE, 2014).

En moyenne des pays de l'OCDE, le taux d'accès à l'enseignement supérieur de type A a augmenté de 10 p.p. entre 2000 et 2012 (et

s'établit à 58 % en 2012). Sauf en Hongrie, en Nouvelle-Zélande (où les taux d'accès peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre en raison du nombre important d'étudiants internationaux), en Suède et en Finlande (où les taux d'accès étaient déjà très élevés, ne laissant que de faibles possibilités d'expansion), les taux d'accès ont augmenté dans tous les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données tendancielles. Cette hausse a été particulièrement importante en Allemagne, en République tchèque et en Turquie.

Méthodologie et définitions

Pour les deux graphiques, les données sont tirées de la collecte de données statistiques sur l'éducation réalisée par l'Unesco, l'OCDE et Eurostat (UOE).

Les dépenses privées englobent toutes les dépenses privées directes consacrées aux établissements d'enseignement, qu'elles soient ou non compensées en partie par des aides publiques. Les pays sont classés par ordre décroissant de part des dépenses privées dans le financement des établissements d'enseignement supérieur. On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante : www.oecd.org/edu/eag.html.

Le taux d'accès représente ici l'estimation du pourcentage d'individus d'une classe d'âge qui entameront des études supérieures au cours de leur vie. Cette estimation se base sur le nombre de nouveaux inscrits en 2012 et sur la pyramide des âges dans ce groupe. Les taux d'accès reposent donc sur l'hypothèse d'une cohorte fictive, selon laquelle le taux d'accès actuel offre la meilleure estimation du comportement des jeunes adultes d'aujourd'hui tout au long de leur vie. Ces taux sont sensibles aux changements intervenant dans le système éducatif tels que, par exemple, la création de nouveaux programmes ou une variation du nombre d'étudiants internationaux. Les taux d'accès peuvent être très élevés, et même supérieurs à 100 % (ce qui indique clairement que l'hypothèse de la cohorte fictive n'est pas plausible), en cas d'afflux imprévu d'inscriptions. On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante : www.oecd.org/edu/eag.html.

Pour en savoir plus

OCDE (2014), *Regards sur l'éducation 2014*, OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2014-fr>.

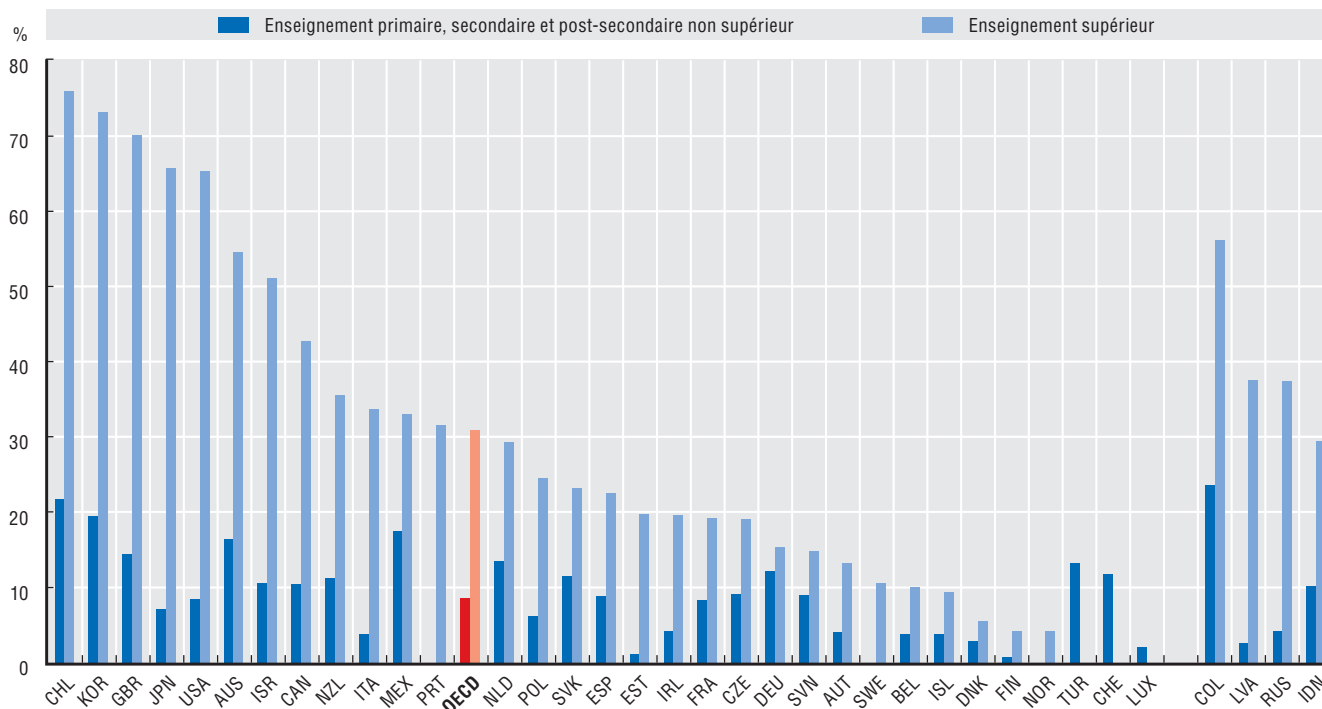
Notes relatives aux graphiques

12.8. Certains niveaux d'enseignement se confondent en ce qui concerne le Canada, le Danemark, le Japon et la République slovaque.

12.9. Pour les États-Unis, les taux d'accès aux programmes supérieurs de type A englobent les programmes supérieurs de type B. Pour l'Allemagne, il y a une rupture des séries chronologiques entre 2008 et 2009 en raison d'une réaffectation partielle des programmes professionnels. Pour la Belgique, l'année de référence est 2001, et non 2000.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

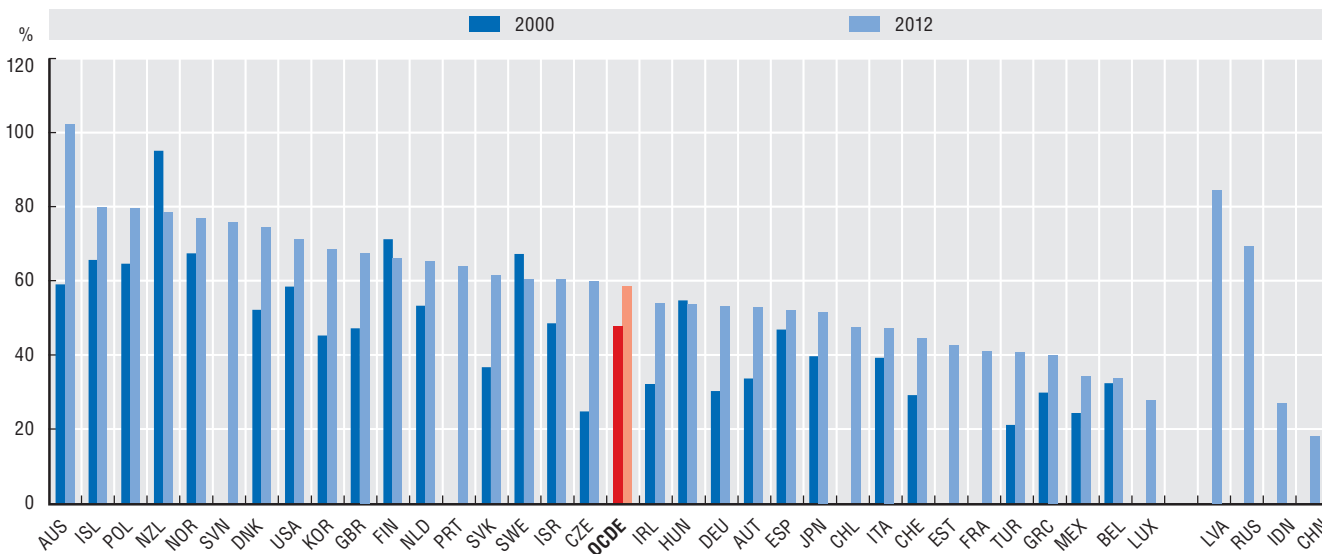
12.8. Part des dépenses privées dans les dépenses consacrées aux établissements d'enseignement (2011)



Source : OCDE (2014), Regards sur l'éducation 2014, indicateur B3, OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347945>

12.9. Taux d'accès à l'enseignement supérieur de type A (université), 2000 et 2012



Source : OCDE (2014), Regards sur l'éducation 2014, indicateur C3, OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347957>



Extrait de :
Government at a Glance 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Accès à l'éducation », dans *Government at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-58-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.